

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI HORIZON

Code ISIN : (C) FR0011358092

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Ce FCP est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à AMUNDI HORIZON, vous investissez principalement dans des actions d'entreprises de la zone euro.

L'objectif est de surperformer son indicateur de référence et de se désengager du risque action au fur et à mesure des paliers franchis par l'Euro Stoxx 50 jusqu'aux 4500 points, à travers une gestion de type discrétionnaire. L'indicateur de référence, initialement l'Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis, indice représentatif des principales capitalisations boursières de la zone euro) évoluera en fonction des paliers franchis à la hausse et décrits ci-dessous.

PALIER FRANCHIS sur l'Euro Stoxx 50	Date(s) de franchissement du palier	Pourcentage du portefeuille exposé aux actions	Portefeuille désengagé du risque actions	Indicateur de référence (dividendes nets réinvestis)
Aucun palier n'a été franchi		100%	0%	100% Euro Stoxx 50
3000	15 octobre 2013	75%	25%	75% Euro Stoxx 50 + 25% EONIA Capitalisé
3500	23 février 2015	50%	50%	50% Euro Stoxx 50 + 50% EONIA Capitalisé
4000	20 avril 2021	25%	75%	25% Euro Stoxx 50 + 75% EONIA Capitalisé
4000	1er juin 2021	25%	75%	25% Euro Stoxx 50 + 75% €STR Capitalisé+8,5bps
4500	Non franchi	0%	100%	100% €STR Capitalisé+8,5bps

Dans le cas d'une hausse des marchés actions, le franchissement progressif des paliers prédéfinis entraînera une diminution progressive de l'exposition du fonds aux marchés actions. Ainsi, le porteur ne bénéficiera que partiellement de la hausse des marchés actions et n'en bénéficiera plus lorsque le dernier palier (le plus élevé) sera franchi. En contrepartie, une fois les premiers paliers franchis, le porteur ne subira que partiellement la baisse des marchés actions. Seul le franchissement à la hausse d'un palier entraînera un changement, à savoir, une diminution de l'exposition du fonds au marché actions. Par conséquent, tout franchissement à la baisse n'aura pas d'impact sur l'exposition du fonds au marché actions.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion réduit progressivement la part actions du fonds à chaque franchissement à la hausse par l'Euro Stoxx 50 de paliers prédéterminés, au profit de produits monétaires et obligataires. A chaque nouveau palier franchi, le fonds est ainsi moins exposé aux actions, et donc moins sensible aux variations à la hausse comme à la baisse des actions de la zone euro. L'exposition aux marchés des actions et de taux de la zone euro sera comprise entre 0 et 100% de votre portefeuille, dans le cadre d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 0,125.

Les titres du marché obligataire et monétaire seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à titres ayant une notation pouvant aller de AAA à BBB dans l'échelle S&P.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'arbitrage.

AMUNDI HORIZON est éligible au PEA.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50 %
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	1,48 % de l'actif net moyen
----------------	-----------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mai 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

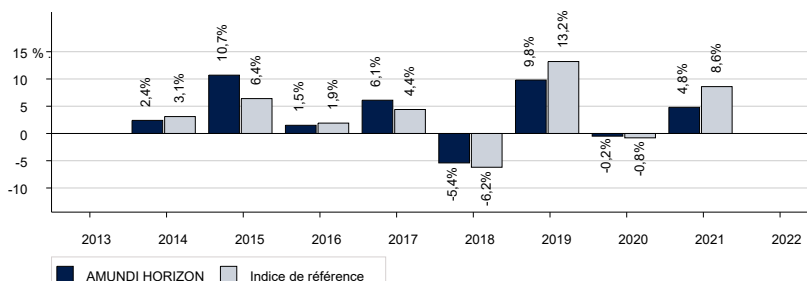
Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.

Le FCP a été créé le 2 janvier 2013.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, et/ou sur les sites internet des établissements commercialisateurs.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.